

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et SIMDUT 2015

Date de révision: 3 novembre 2017

Date d'émission: 22 juin 2007

No de fiche: 194A-20

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

785 Lubrifiant de démoulage (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Base synthétique. Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com
Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

Fournisseur:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1, H222, H229
Skin Irrit. 2, H315
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 2, H411

2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2015

Flam. Aerosol 1, H222
Press. Gas (Comp.), H280
Skin Irrit. 2, H315
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 2, H411

2.1.3. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P410/412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Informations additionnelles: Aucun

2.2.2. Étiquetage conforme au SIMDUT 2015

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
 P302/352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304/340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P362/364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P410/412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
 P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS				
3.2. Mélanges				
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités*	35-45	64742-47-8 265-149-8	ND	Flam. Liq. 3, H226 (8-9%) Flam. Liq. 4, H227*** (30-31%) Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Naphta léger (pétrole), hydrotraité*	7-13	64742-49-0 265-151-9	ND	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Propane	1-5	74-98-6 200-827-9	ND	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Butane	1-5	106-97-8 203-448-7	ND	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9 204-696-9	ND	Press. Gas (Comp.), H280
Méthanol	0,1-0,2	67-56-1 200-659-6	01-211943 3307-44	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H331/311/301 STOT SE 1, H370
Autres Ingrédients ¹ :				
Mica	1-5	12001-26-2 310-127-6	ND	Non classé ^a
Aluminium	1-5	7429-90-5 231-072-3	ND	Non classé ^{ab}
raphite	1-5	7782-42-5 231-955-3	01-211948 6977-12	Non classé ^a
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16. *Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. **Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène. ***Classification non conforme à la CLP. ^a Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. ^b Non classé pour l'inflammabilité et la réactivité à l'eau sur la base des résultats des essais respectifs de l'ONU N.1 et N.5. ¹ Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH				
SECTION 4: PREMIERS SECOURS				
4.1. Description des premiers secours				
Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.			
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.			
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.			
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.			
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés				
Provoque une irritation cutanée. Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. La vapeur risque d'irriter les voies respiratoires, de provoquer une somnolence, une perte de conscience, des maux de tête et des étourdissements, et d'avoir d'autres effets sur le système nerveux central.				
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires				
Traiter les symptômes.				

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Faire attention, car le sol peut être glissant à l'endroit où le produit a été renversé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Il est recommandé de ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail lorsqu'on utilise des hydrocarbures

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME ¹		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	–	–	–	1200*
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	–	–	342*	1400*
Propane	–	–	**	–
Butane	800	1900	STEL: 1000	–
Dioxyde de carbone	5000	9000	5000 STEL: 30000	9000 54000
Méthanol	200 VLCT: 1000	260 1300	200 STEL: 250	–
Mica	(inhalable) (alvéolaire)	10 5	(alvéolaire)	3
Aluminium	(inhalable) (alvéolaire)	10 5	(alvéolaire)	1
Graphite	(alvéolaire)	2	(inhalable) (alvéolaire)	10 2

*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH.

**Asphyxiant simple.

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer la zone.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A/P).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de DuPont.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Limite recommandé par Chesterton: 5mg/m³ brouillard d'huile

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	liquide	Odeur	modéré
Couleur	gris	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	94°C, produit seulement	Pression de vapeur à 20° C	Inconnu
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	n'est pas défini
% volatil (par volume)	69,5%	pH	n'est pas applicable
Point éclair	7,8°C	Densité relative	0,9 kg/l, produit seulement
Méthode	PM, vase clos, produit seulement	Coefficient (eau/huile)	n'est pas applicable
Viscosité	> 21 cSt @ 40°C, produit seulement	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	aucune donnée disponible	Solubilité dans l'eau	aucun
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	extrêmement inflammable (gaz propulsant)	Propriétés explosives	n'est pas applicable

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge. Dépolymérisation possible aux températures supérieures à 200 °C, avec production de monomères de butène extrêmement inflammables.

10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, par voie orale, rat	> 5000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50 par voie orale, rat	> 5000 mg/kg
Méthanol	DL50 par voie orale, rat	5628 mg/kg
Méthanol	Dose létale pour l'homme	143 mg/kg

Par voie cutanée:

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par voie cutanée, lapin	> 2000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50 par voie cutanée, lapin	> 2000 mg/kg
Méthanol	DLLo, singe	393 mg/kg

Par inhalation:

Les concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les voies respiratoires et causer des assouplissements, des évanouissements, des maux de tête, des vertiges ou d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5,2 mg/l
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 heures	5,61 mg/l (brouillards)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 heures	> 23,3 mg/l (vapeur)
Méthanol	CL50, rat, 4 heures	64000 ppm(V)
Butane	CL50, rat, 4 heures	30957 mg/m ³
Propane	CL50, rat, 4 heures	658 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, (OCDE 405), lapin	Irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant / Modérément irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation des yeux, lapin	Non irritant / Légèrement irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant / Légèrement irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de sensibilisation anticipée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Méthanol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Graphite	Sensibilisation de la peau (OCDE 429), souris	Non sensibilisant
Aluminium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant (références croisées)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérogène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aluminium, Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée:

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée, compte tenu des données disponibles. La respiration prolongée et excessive de la poussière de graphite et de mica a conduit à l'emphysème et la pneumoconiose. Le graphite et le mica contenus dans ce produit ne sont pas sous forme de poudre, et ils ne devraient pas poser de risque pour l'utilisation normale.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: 48 h LE50 (daphnie) 3 mg/l, matériau similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Propane, Butane, Naphta léger (pétrole), hydrotraité: En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. Distillats légers (pétrole), hydrotraités: biodégradation relativement rapide prévue. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: devrait être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Naphta léger (pétrole), hydrotraité: la bioaccumulation est possible dans les poissons et les organismes aquatiques. Propane, Butane: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. Distillats légers (pétrole), hydrotraités: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 6,5. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 5, estimé.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les solvants [Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Gaz de pétrole, Naphta] s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont libérés dans l'environnement. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: ne devrait pas se séparer en sédiments et en résidus solides d'eaux usées..

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les contenants scellés dans une installation adéquate. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: UN1950

TMD: UN1950

US DOT: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: Aerosols, Flammable

IMDG: Aerosols

ADR/RID/ADN: Aerosols, *flammable*

TMD: Aerosols, *flammable*

US DOT: Aerosols, *flammable*

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: 2.1

TMD: 2.1

US DOT: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

US DOT: Shipped as Consumer Commodity ORM-D in packaging having a rated capacity gross weight of 66 lb. or less (49 CFR 173.306(i)). ERG NO. 126

IMDG: EmS, F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity

ADR: Classification code 5F, Tunnel restriction code (E), Shipped as Limited Quantity

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlements de l'UE

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Directive 75/324/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols. Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: 84

Autres réglementations nationales: Mises en œuvre nationales des Directives CE auxquelles il est fait référence dans la sous-rubrique 15.1.1.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]:

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222	Sur la base des composants
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311: Toxique par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H331: Toxique par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Noms des pictogrammes de danger: Flamme, bouteille à gaz (etiquetage non conforme à la CLP) point d'exclamation, environnement

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 3, 4.2, 7.2, 8.1, 9.1, 11.

Date de révision : 3 novembre 2017

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.